Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20221128-2022-110-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 21 Votants 28

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Monsieur LHOSTE Laurent; Madame LAURENT Jacqueline; Madame NIANG Kiné; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Madame GABRIEL Mélanie; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Monsieur GAUDICHON Eric; Monsieur COURTILLAT Claude; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur COQUILLET Jean-François; Monsieur GAGNEPAIN Patrice; Madame KHEDDAR Haiate; Monsieur de COURCEL Dominique; Madame ACIMOVIC Cennet; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Madame GUILLOT Jacqueline Madame MARISSAL Bénédicte Madame GUINAND Alexandra Monsieur MOURAUX Michel Monsieur GHALI Ted-Fernand Monsieur LE DEM Philippe Madame BOURGOIN Evelyne Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Monsieur Dominique GIRAULT Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20221128-2022-110-DE Date de télétransmission : 02/12/2022 Date de réception préfecture : 02/12/2022

<u>Délibération N° 2022-110 : AUTORISATION DE PAIEMENT – BONS D'ACHAT POUR LAURÉATS DU SALON D'HIVER 2022</u>

Considérant le salon d'art d'Hiver qui se déroulera du 18 novembre au 18 décembre 2022,

Considérant les votes pour le Prix de la Ville et le Prix du Public,

Il est proposé de récompenser les lauréats par des bons d'achat selon la répartition suivante :

- 1er Prix du Public : un bon d'achat d'une valeur de 100€,
- 1er Prix de la Ville : un bon d'achat d'une valeur de 100€.

Ces bons d'achat seront remis aux lauréats à l'issue des résultats des votes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le mandatement des bons d'achat détaillés ci-dessus,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 à l'article 6714.

Le 28 novembre 2022

Le Maire,

Pierre-François BOUGUET